



# Lettre d'avertissement - Abandon de poste pour 30 minutes

Par Pixmiss, le 07/11/2018 à 19:03

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car j'ai reçu il y a deux jours en main propre une lettre d'avertissement.

En effet, mon employeur me reproche diverses choses :

La première est mon abandon de poste. J'ai quitté 30 minutes plus tôt sans justificatif car j'avais fais 1 heure supplémentaire dans la même semaine.

Que j'effectue plus de deux pauses par jours lorsqu'il n'est pas présent pour fumer alors qu'une seule m'est autorisé (ce qui est vrai).

Certaines erreurs qui ne sont pas de mon fait, que j'ai réclamé des preuves mais qu'il n'a pas su me donner. Ces fautes je pourrais justifier avec des preuves qu'elles ne viennent pas de moi.

Et pour finir que je refuse l'autorité des personnes dont je dépends en son absence. Là aussi j'ai demandé des preuves mais aucune ne m'a été données.

Le lendemain, je lui ai remis en main propre une lettre justifiant de mes actes, du nombre d'heures supplémentaires réalisées (presque 100), et non payé depuis mon entrée dans sa structure.

Il y a 6 mois de cela, il m'a signalé lors d'une réunion administrative avec l'ensemble du personnel que je ne fournissais qu'un tiers de mon temps de travail. Propos qui sont totalement injustifiées et auxquels j'ai justifié dans ma lettre d'hier en citant toutes mes tâches journalière.

Par contre, je n'ai pas cité dans ma lettre que lorsque ma supérieure hiérarchique souhaitait me faire quitter plus tôt (notamment car elle devait se rendre chez le coiffeur et qu'elle ne voulait pas me laisser seule), elle me laissait partir sans me faire signer d'avenant (certaines personnes pourraient en témoigner)

Depuis, cette fameuse réunion en mai, mes relations se sont fortement dégradées.

C'est une entreprise familiale et ma responsable hiérarchique est la soeur de mon patron.

J'ai remis ce courrier en main propre hier soir sans signature et je dois avoir un entretien avec

lui demain pour en parler.

Que dois-je faire si rien d'aboutit ?

En vous remerciant par avance.

Par **P.M.**, le **07/11/2018** à **19:11**

Bonjour,

Je ne sais pas ce que vous voudriez qui aboutisse mais sur le plan disciplinaire ce n'est qu'un avertissement que vous avez donc contesté au moins pour partie ce qui est primordial...

So l'employeur le maintient, vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes mais il faudrait soulever si cela en vaut la peine...

Par **Pixmiss**, le **07/11/2018** à **20:20**

Je n'ai pas envie d'en arriver jusque là mais j'ai peur des représailles.

Je sais que mes propos, bien que fondés ne resteront pas sans suite.

J'appréhende beaucoup mon entretien car je sais que même si les preuves sont là, le fait que je l'ai contredis ne va pas rester sans suite.

Puis je demander, après cet entretien à poser une journée de congés?

Tout en sachant que tout ce qui sera dit dans son bureau, sera répété à l'ensemble des salariés.

Par **Pixmiss**, le **07/11/2018** à **20:51**

Je n'ai pas envie d'en arriver jusque là mais j'ai peur des représailles.

Je sais que mes propos, bien que fondés ne resteront pas sans suite.

J'appréhende beaucoup mon entretien car je sais que même si les preuves sont là, le fait que je l'ai contredis ne va pas rester sans suite.

Puis je demander, après cet entretien à poser une journée de congés?

Tout en sachant que tout ce qui sera dit dans son bureau, sera répété à l'ensemble des salariés.

Par **P.M.**, le **07/11/2018** à **22:00**

Déjà vous pourriez demander d'être assisté pendant cet entretien...

Vous pouvez demander de poser une journée de congé mais l'employeur n'est pas forcé de vous l'accorder...